

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 199

présenté par

M. Poisson, M. Marty, M. Guaino, M. Perrut, M. Guilloteau, M. Sermier, M. Verchère,
M. Courtial, M. Daubresse et M. Saddier

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.